

droits de la Confrérie du Rosaire à Arlon sur la dîme de Viville qu'elle ne possédait que par engagère. Ses héritiers devaient se partager après sa mort 1.000 écus de 56 sols et les Cellierier prenaient l'engagement de ne pas attaquer son testament.

En somme, elle assurait son propre avenir tout en faisant la part très belle à la descendance de sa soeur sans nuire aux intérêts de celle de son frère. La seigneurie de Guirsch était rétablie dans son intégrité et elle avait pris soin de ne rien laisser au hasard.

Car, après la mort d'Alexis-Ernest de Vaucleroy et vu les conflits qui avaient surgi entre ses cousins, elle avait vu avec peine que la haute justice avait été supprimée à la requête des habitants qui en avaient obtenu le rachat en 1729. Le procureur général du Conseil de Luxembourg, Jean Lanser, était même venu sur place en octobre de la dite année pour faire abattre le signe patibulaire.<sup>182)</sup> Elle estima nécessaire de remettre les choses sur l'ancien pied et obtint lettres patentes du Gouverneur général le 27 juillet 1740 en faveur de Jean de Marches et de ses successeurs pour autant que les sujets dépendissent de la prévôté d'Arlon, ce qui était plutôt une extension du statut traditionnel à une partie de la population.<sup>183)</sup> C'est dans ce sens qu'il faut interpréter une déclaration de Marie-Jeanne en date du 15 octobre 1745 où elle prend toujours le titre de dame de Guirsch en partie.<sup>184)</sup> Son petit-neveu André de Marches, renonçant à sa carrière militaire, venait de se fixer dans le pays. Comme elle en avait l'habitude, elle tint à préciser par écrit leur position vis-à-vis des autorités et des habitants.

Même après 1735, elle continua à surveiller la gestion de la seigneurie.<sup>185)</sup> C'est elle aussi qui choisit les officiers qui succédèrent à Jean-Claude Forron, tels le procureur Henri Decker, Jean-Pierre Ungeschück, de Post et Pierre Didier. C'est avec elle que les affaires étaient toujours traitées. Disposant tout comme auparavant d'une grande fortune, elle multipliait les charités et prêtait de l'argent, comme, par exemple, le 23 août 1746 à Lambert-Joseph, baron de Marchant et d'Ansembourg, qui vivait dans son château d'Ell et à qui elle avançait 235 écus de 56 sols à 5 % d'intérêt.<sup>186)</sup>

## 2. La confrérie du Rosaire à Arlon

Le souvenir de Marie-Jeanne de Bettenhoven est longtemps demeuré vivant dans sa ville par ce qu'elle reconstitua, dans l'église paroissiale, la confrérie du Saint-Rosaire et en fit le centre d'une dévotion qui connaît encore aujourd'hui certains prolongements.

Ce fut l'objet principal de son testament du 15 mars 1725 réalisé six jours plus tard par le Magistrat d'Arlon.<sup>187)</sup> Elle y expose que cette confrérie avait été érigée au mois de mars 1628 et confirmée par le pape Innocent X. En 1635, Georges d'Eyschen<sup>187bis)</sup>, licencié en théologie et chanoine capitulaire de Cologne, avait fondé et doté une chapelle avec autel dans l'église paroissiale, sous l'invocation